



CONVERSACIONES DE MADRID

Conférence de Mme Simone VEIL
MADRID
le 18 juillet 1992

Dans le nouveau paysage qui a fait table rase du passé, l'Europe Communautaire se doit de remettre en cause sa propre vision du monde et de redéfinir ses nouvelles responsabilités. Parmi les défis auxquels elle se trouve ainsi confrontée, il y a lieu de retenir comme les plus immédiats l'adéquation de ses institutions, l'élargissement aux pays de l'AELE et l'organisation de l'ensemble du Continent européen.

Avant même que l'écroulement du communisme ne vienne bouleverser la donne, l'Acte Unique signé en 1985 était venu mettre fin à un statu quo qui conduisait à l'enlèvement. Cet accord préfigurait déjà le Traité de Maastricht, la cohérence de l'union économique et monétaire impliquant une direction politique insuffisante actuellement.

Le Traité, signé le 7 février 1992, se veut aussi la réponse politique aux événements d'Europe de l'Est. ((Avec la rupture de l'équilibre bloc contre bloc fondé sur l'hégémonie militaire des deux superpuissances, l'Europe, dont beaucoup

s'accordaient à prévoir le déclin au profit de la zone du pourtour du Pacifique, a retrouvé une position centrale que la Communauté a vocation à assumer.))

Malgré le rejet Danois, les procédures de ratification se poursuivent et devraient normalement intervenir à l'automne. La situation du Danemark devra cependant être réglée sans avoir à recommencer ces procédures.

La solution dépend très largement des Danois puisque les gouvernements ont exclu l'éventualité d'une renégociation et que l'actuelle Communauté ne pourrait être maintenue pour le seul Danemark. Cette question doit être gérée avec prudence pour éviter un double écueil : une éviction brutale qui ne pourrait que renforcer les sentiments irrationnels qui se développent à l'encontre du Traité, ou l'acceptation d'un compromis impraticable.

Etant supposé ces problèmes résolus, les gouvernements ne pourraient tourner la page sans tirer la leçon pour l'avenir des réticences ou des critiques qui visent en bloc la "technocratie bruxelloise". ((Peu ou mal informés, les citoyens ont le sentiment que des personnages irresponsables s'occupent de toutes sortes de questions les concernant, de façon arbitraire et sans contrôle.)) La complexité des institutions, l'absence de séparation des pouvoirs, l'ambiguïté délibérément entretenue par les gouvernements sur les responsabilités respectives au sein de la Communauté et

l'absence de transparence des décisions, expliquent cette méfiance.

Les objectifs de la Communauté n'ayant pas été redéfinis, ou du moins explicités, depuis le séisme provoqué par les événements d'Europe de l'Est, l'on ne voit plus suffisamment quels en sont désormais les fondements et les priorités.

Ce sont pourtant des questions fondamentales auxquelles le Traité d'Union ne répond pas clairement même si l'on perçoit des orientations nouvelles avec le principe de subsidiarité et l'amorce d'une politique étrangère et de sécurité commune. Cette novation dans la conception et les méthodes de l'union devrait logiquement s'inscrire dans une démarche, d'inspiration fédérale plus marquée, qui permettrait de démocratiser les institutions par une clarification des pouvoirs au sein de l'Union et des compétences entre les niveaux communautaires, national et régional.

L'objectif pour les nouveaux adhérents d'assumer l'acquis communautaire et de suivre les avancées ultérieures accrédite cette thèse. Ainsi seraient opportunément écartées les tentations d'une Union à géométrie variable ou à la carte dont l'exemple du Royaume-Uni avec le domaine social montre les considérables difficultés institutionnelles. L'alternative offerte par le futur Espace Economique Européen aux pays qui ne veulent pas se plier à toutes les disciplines communautaires devrait justifier les refus de porter davantage atteinte à l'unité de l'Union et à l'éclatement de la solidarité qui en

constitue l'indispensable fondement. Déjà les relations complexes établies entre la Communauté et l'E.E.E. à partir du 1 janvier 1993 ne seront pas faciles à gérer sur le plan institutionnel.

((A juste titre le Parlement Européen a mis en garde le Conseil sur les réformes institutionnelles à apporter avant tout nouvel élargissement.))

((Face aux affrontements sanglants et aux difficultés qui s'aggravent dans la plupart des pays d'Europe Centrale et de l'Est, la Communauté ne peut cependant rester passive. La stabilité et la paix dans l'Europe toute entière dépendent de notre capacité à organiser le continent européen.))

Avant de créer de nouvelles structures, ou même de modifier telle ou telle d'entre elles, une réflexion poussée devrait être menée sur le rôle et l'organisation des multiples organisations qui existent actuellement - CEE, Conseil de l'Europe, AELE, OCDE, CSCE sans parler de l'UEO et de l'OTAN - afin d'en préciser les perspectives à moyen et long terme. La multiplication des institutions et les interférences ne peuvent qu'aggraver une complexité qui dilue les responsabilités et rend impossible le contrôle démocratique des systèmes mis en place. Les Européens doivent également savoir la place qu'ils entendent faire aux Américains et les responsabilités qu'ils veulent, eux, assumer.

On oublie trop souvent le rôle éminent que devrait jouer le Conseil de l'Europe. Il constitue la parfaite structure d'accueil pour les nouvelles démocraties qui y voient la reconnaissance symbolique de leur accès dans le club des Nations démocratiques.

L'Union Européenne en tant que telle devrait y adhérer afin d'établir des passerelles entre les deux organismes. Les pays n'appartenant pas à l'Union pourraient être associés à des politiques ou des actions communes sans avoir à mettre en place les nouvelles structures un moment imaginées par la Commission. Outre les rencontres périodiques des responsables au plus haut niveau des pays du Conseil de l'Europe, certaines réunions du Conseil Européen leur seraient ouvertes. Des relations devraient être établies avec les organisations régionales, comme le CEN qui devraient être encouragées et soutenues.

Après l'échec du projet de confédération lancé à Prague par le Président Mitterrand, le Conseil de l'Europe me paraît, lui, beaucoup mieux approprié, étant observé qu'il ne pourrait en l'état se substituer à la CSCE.

La chute du communisme, l'éclatement de l'Union soviétique n'ont en rien diminué les peurs. ((L'idée d'un possible conflit en Europe resurgit alors que l'éclatement de l'Union soviétique a entraîné la dissémination des armes nucléaires. C'est la Communauté et non l'ONU qui est jugée pour

son incapacité à sauvegarder la paix dans l'ex-Yougoslavie.
C'est là la contrepartie du crédit qu'on lui porte.))

Le récent sommet d'Helsinki a confirmé que le CSCE n'a ni les structures ni les moyens opérationnels d'offrir à ses membres européens des garanties suffisantes contre toutes les menaces et l'emploi de la force. Le recours aux forces de l'OTAN est donc incontournable même si, pour les besoins de la cause, l'UEO lui sert d'intermédiaire. Les interventions successives de l'UEO et de l'OTAN à l'issue de la Conférence d'Helsinki ne sont-elles pas le fruit du compromis trouvé entre les Américains et les Français de ne pas utiliser l'OTAN comme "bras armé de la CSCE" et de faire appel à l'UEO qui permet de laisser à chaque Etat Membre la décision de participer aux actions envisagées ?

Le projet d'un corps d'armée franco-allemand avait souligné les divergences d'opinion entre les européens eux-mêmes. Il n'est d'ailleurs pas évident qu'en l'état d'autres pays souhaitent s'y associer. Toute équivoque serait levée si la France sortait de l'isolement dans lequel elle se tient depuis 1965. ((Comme l'a souligné son Ministre de la Défense, ne sera-t-elle pas bientôt le seul pays de notre continent à ne pas être pleinement intégrée à cette structure dans laquelle tous les pays de l'Est souhaiteraient dès maintenant être admis ?)) Loin de porter atteinte aux perspectives d'une défense européenne, une telle décision ne pourrait que les favoriser. En reconnaissant sans ambiguïté le rôle de l'OTAN,

la France mettrait sans doute fin aux réticences de ses partenaires sur la mise en place de son pilier européen.

Il est vrai que, de leur côté, Anglais et Néerlandais et surtout les Américains ne facilitent guère une telle ouverture, restant attachés à la situation actuelle et refusant notamment que l'UEO soit à terme intégrée dans l'Union Européenne. On voit bien les logiques différentes des deux approches que sous tendent également les positions sur le rythme des élargissement à venir. Les Allemands parviendront-ils à concilier les points de vue ou tout au moins à favoriser des solutions qui permettent de temporiser ?

Il faut bien constater au lendemain de la Conférence d'Helsinki que toutes les propositions françaises, même soutenues par le Chancelier Kohl, pour donner un nouveau souffle à la CSCE -création d'une Cour européenne d'arbitrage et traité de sécurité européen- se sont heurtées au refus de ses partenaires qui y voient une "tentative d'exclure les Etats Unis de la défense de l'Europe".

Une telle confusion ou division sur la vision du futur de l'Europe ne peut perdurer sans grand dommage : risque de légitimer un retrait américain en cas de changement de présidence aux Etats-Unis, une dangereuse perte de crédibilité à l'Est et des tensions au sein de la Communauté.

Aussi, pour ma part, je ne vois pas l'opportunité dans le contexte actuel de valoriser la CSCE outre mesure, et pour quoi

faire, sans avoir auparavant clarifié les rôles respectifs des autres organismes.

La France a pu paraître tentée d'utiliser le cadre de la CSCE pour une vaste confédération, sans doute pour éviter des initiatives de l'OTAN. Une telle structure est-elle opportune dans le contexte de déséquilibre entre le Nord et le Sud, le leadership de fait du Nord assumé par diverses structures spécialisées comme le C 7, la BERD, l'OCDE, étant déjà mal vécu par ceux qui en sont exclus ? Y a-t-il place, et laquelle, pour une organisation Est-Ouest au moment où s'ébauchent des relations verticales au sein des différents continents ? Jusqu'où peut aller la multiplication des organisations régionales sans affaiblir le rôle des Nations-Unies ?

La dernière décennie du siècle n'est pas la fin de l'histoire mais elle constitue une totale rupture avec le passé. L'instabilité et l'incertitude qui en découlent suscitent de profondes inquiétudes, par elles-mêmes sources de danger. Il ne faudrait pas se laisser aller à regretter le passé en oubliant que la relative stabilité reposait sur la crainte du gel nucléaire et l'oppression de certaines de millions de personnes. Même trop timidement, la Communauté a su réagir et se remettre en question.

Il est urgent d'aller plus loin. Toutefois l'attention portée au devenir de l'Europe doit s'accompagner d'une prise de conscience de la gravité de la situation des pays du Sud qui lui sont les plus proches. Le pourtour méditerranéen est menacé

par l'intégrisme, le reste de l'Afrique est sinistré, et certains pays paraissent en voie de perdition par des luttes politiques et tribales, de la misère et du Sida.

Pour préparer leur avenir, les Européens ne peuvent ignorer le poids du passé et leurs responsabilités, tant en ce qui concerne leur propre continent qu'au delà des mers.
